

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 99

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 5

À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« ou son représentant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si le président de la CNIL, déjà très occupé par ses fonctions, peut déléguer à un fonctionnaire de la CNIL, le droit de siéger au collège de la CRE, on ne risque pas de l'y voir souvent.

On aura donc au sein du collège de la CRE, un fonctionnaire d'une autre AAI, qui aurait le même droit de vote. Ce serait un précédent dangereux.